

ÉMANCIP' ACTION

JEUNES
DE
11 À 17
ANS



un coup de pouce
pour votre

PROJET!

Jusqu'à 500€ d'aide

Règlement et dossier de candidature téléchargeables sur

www.agglo-saintes.fr > L'Agglo au quotidien > Solidarité

www.agglo-saintes.fr


Saintes
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ÉMANCIP'ACTION

C'EST QUOI ?

Émancip'Action est un coup de pouce financier pour les jeunes qui souhaitent s'investir en groupe dans un projet.

OBJECTIF

Encourager la prise d'autonomie, l'épanouissement et l'engagement solidaire et citoyen des adolescents.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?

Pour être éligible, il faut obligatoirement respecter les critères suivants :

- être âgé de 11 à 17 ans inclus
- être domicilié dans l'une des 36 communes de l'Agglomération de Saintes
- mener le projet à 2 personnes minimum
- disposer d'un relais institutionnel (association, établissement scolaire, collectivité...) pour la réception de la subvention ou être détenteur d'un compte bancaire en tant que « Junior Association ».

Le dispositif est ouvert à tous les champs d'intervention : vie locale, culture, sport, solidarité, développement durable, mobilité, création artistique...

+ D'INFOS

Le règlement et le dossier de candidature à Emancip'Action sont consultables et téléchargeables sur www.agglo-saintes.fr > L'Agglo au quotidien > Solidarité

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE CANDIDATURE ?

Pour candidater, il est nécessaire de :

- vérifier son éligibilité en consultant le règlement en ligne ;
- prendre contact avec Johann Regneault, coordinateur jeunesse de la CDA Saintes :
 - ☎ 07 87 08 98 24
 - ✉ emancipation@agglo-saintes.fr
- formuler son projet par écrit en remplissant le dossier disponible en ligne
- présenter son projet devant un jury.

Le dossier sera évalué par un jury composé d'un élu de l'Agglomération, d'un professionnel et d'un jeune expérimenté.

QUAND EST-IL POSSIBLE DE CANDIDATER ?

A tout moment dans l'année.